

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 08 – 2016

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Participation de CHF 72'000.- TTC du fonds régional TP affecté pour le réaménagement de l'arrêt de bus Mont-sur-Rolle, « La Ferme » (ligne CarPostal 10.840) et la participation aux frais de communication

Responsable : Pierre Graber

Résumé exécutif

Le présent préavis concerne la participation du fonds régional des transports publics (fonds TP affecté) à la réalisation d'une mesure d'aménagement pour les transports publics : le réaménagement de l'arrêt Mont-sur-Rolle, « La Ferme » afin d'en améliorer la sécurité et l'accessibilité ainsi que la participation aux frais de communication.

Pour un montant :

Total : CHF 235'000.- TTC dont <u>CHF 72'000.-</u> TTC à charge du fonds TP affecté
--

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Objets

a) Réaménagement de l'arrêt Mont-sur-Rolle, « La Ferme » desservi par la ligne CarPostal 10.840

Cette mesure s'inscrit dans la liste des mesures d'infrastructure du programme régional de réorganisation des transports publics dans le District de Nyon ainsi que dans la suite logique des précédents préavis du fonds TP affecté¹.

La commune de Mont-sur-Rolle a sollicité le Comité de direction du Conseil régional pour une participation du fonds TP au réaménagement de l'arrêt de bus Mont-sur-Rolle, « La Ferme ».

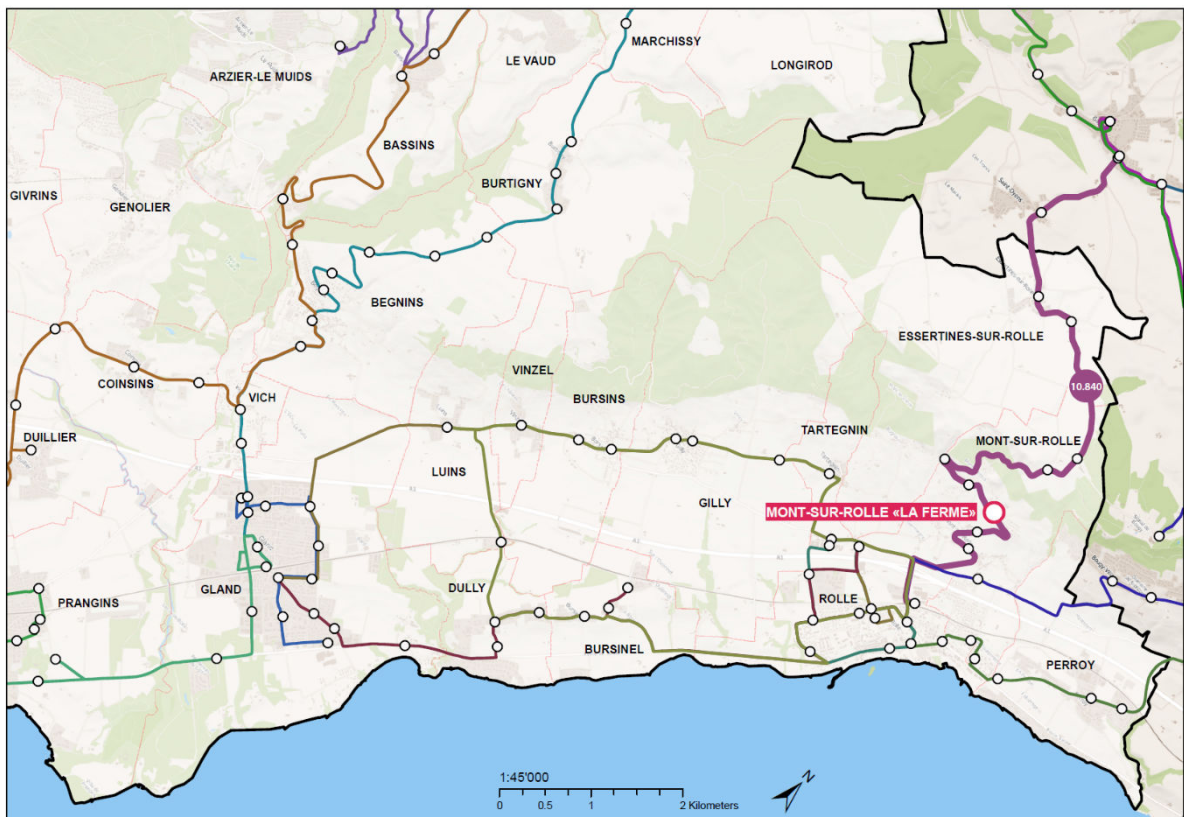
En effet, dans le cadre de l'élaboration du schéma de circulation et de stationnement, la commune souhaite sécuriser l'arrêt de bus par la création de quais bus, d'une aide à la traversée et de trottoirs permettant l'accès aux habitations et à un petit parking (6 places).

Situation actuelle :

L'arrêt est effectivement assez dangereux. Il se trouve en sortie de courbe sur la Route de Gimel qui est une Route Cantonale hors traversée de localité sur laquelle la vitesse est limitée à 80 km/h. On observe donc des problèmes de visibilité pour l'ensemble des usagers et un manque de sécurité pour les utilisateurs des transports publics qui ne disposent pas d'aménagement pour accéder aux arrêts ni de surface d'attente.

A l'horaire 2015 et au 1^{er} semestre de l'horaire 2016, on dénombrait environ une vingtaine de montées et descentes par jour. Environ 140 personnes vivent à moins de 300 mètres de l'arrêt, un potentiel de voyageurs supplémentaires pourrait être attendu.

¹ Annexe A : Généalogie des préavis du fonds régional transports publics



Version: mardi 13 septembre 2016. © Régionyon, réalisé par DM

Source: Conseil régional, Etat de Vaud, Swisstopo

Mesure projetée :

Le projet prévoit un élargissement de la chaussée côté Jura pour permettre la création d'arrêts sur chaussée de part et d'autre, avec des quais droits d'une hauteur de 22 cm conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand – Accessibilité aux transports publics). Il est également prévu la création de trottoirs de 1.5 mètres de large équipé d'un garde-corps côté Jura et la création d'un îlot permettant une aide à la traversée qui sera éclairée et empêchera le dépassement des bus à l'arrêt. Enfin, un petit parking sera aménagé.

Le projet a été soumis à l'examen préalable des services du Canton. Il a reçu un préavis positif avec une seule remarque concernant l'orientation des places de parking. Les aménagements pour les transports publics n'ont pas fait l'objet de remarque particulière.

Le plan ci-dessous reprend ces différentes caractéristiques. Les zones entourées de rouge correspondent aux éléments d'intérêt régional :

Sur la base du devis estimatif établi par le bureau J. Ansermet en date du 17 mai 2016, il a été fait la part des choses entre les éléments d'intérêt régional (75% fonds TP / 25% commune), correspondant à l'aménagement des quais, de la traversée piétonne, d'un mât d'éclairage et de l'îlot central. Le reste du financement, d'intérêt local, est 100% à la charge de la commune, soit l'aménagement du cheminement piétonnier, du garde-corps, des parkings et des travaux liés à l'installation des abris bus.

Ce projet étant situé hors traversée de localité, la Commune sollicitera une participation financière du Canton. Dans le cas où ce dernier participe, les montants attribués viendront en déduction des participations de Régionyon et de la Commune au prorata des participations.

Objet	Montant TTC [CHF]	Part locale		Part régionale		
		Mont-sur-Rolle [CHF]	Mont-sur-Rolle		Régionyon Fonds TP	
			[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Génie civil (y.c. installation, démolition, canalisation, chaussée, trottoirs, îlots,...)	136'544	68'504	17'010		51'030	
5 - Marquages	3'570	1'788	392		1'390	
6 - Atribus	24'300	24'300	-		-	
7 - Eclairage public	20'196	16'157	1'010		3'029	
8 - Garde-corps	6'696	6'696	-		-	
Honoraire ing. Civil	30'240	15'171	3'767		11'301	
Divers et imprévus	10'855	5'446	1'352		4'057	
Sous-total TTC arrondi	232'400	137'870	23'530		71'000	
Part communication (1%) (cf. b))	2'600	1'330	270		1'000	
Total TTC arrondi	235'000	139'200	23'800	25%	72'000	75%
Total TTC arrondi	235'000		163'000	69%	72'000	31%

Le montant total du projet est de CHF 235'000.- TTC y.c. les frais de communication, la part du fonds régional s'élève à **CHF 72'000.- TTC**, soit 31% du montant total. La part de la commune de Mont-sur-Rolle s'élève à CHF 163'000.- TTC, soit 69%.

4. Etat de l'engagement financier du programme de réorganisation des transports publics

Rappel: détermination des 51 communes partenaires pour le fonds TP affecté:

13'911'560.00

	Coût total (CHF)	Participation des tiers (VD,...)**	Communes territoriales	Engagement TP Régionyon
Préavis 67-2011	317'700	85'800	141'900	90'000
Préavis 68-2011	282'000	0	187'000	95'000
Préavis 7-2011	810'000	0	285'000	525'000
Préavis 16-2012	13'355'233	6'536'619	3'048'614	3'770'000
Préavis 21-2012*	4'177'000	3'052'000	0	1'125'000
Préavis 22-2012	436'555	0	383'920	52'635
Décisions du CODIR hors préavis 2012	23'010	0	0	23'010
Préavis 30-2013	660'000	0	0	660'000
Préavis 35-2014	9'072'520	0	6'913'020	2'159'500
Préavis 37-2014*	441'200	88'200	0	353'000
Décisions du CODIR hors préavis 2014	93'150	21'350	27'600	44'200
Préavis 47-2015	4'224'922	2'952'806	777'616	494'500
Préavis 52-2015* y.c. amendement	1'311'800	106'000	214'000	991'800
Préavis 60-2015	1'287'225	500'000	472'025	315'200
Préavis 66-2016*	781'660	162'244	553'416	66'000
Préavis 67-2016	120'300	0	30'300	90'000
<i>Préavis 08-2016</i>	<i>235'000</i>	<i>0</i>	<i>163'000</i>	<i>72'000</i>
Cumul engagements	37'629'275.00	13'505'019.00	13'197'411.00	10'926'845.00
%	100%	36%	35%	29%

³ *Le Canton a investi dans l'exploitation du réseau ou repris des expérimentations de courses dans le mécanisme TRV. Ces montants en partie refacturés aux communes, sont reconduits chaque année.

** Les participations des tiers portent sur des études (budgets communaux et cantonaux), des réalisations (EMPD cantonal), et des subventions régulières de l'exploitation des lignes régionales (TRV).

Nous constatons qu'à ce stade d'avancement, le fonds régional a été sollicité pour environ 78.5% de son enveloppe totale (y.c. le présent préavis).

Les engagements du fonds TP se répartissent de la manière suivante :

- Etudes : CHF 946'615.- TTC (dont 90'000.- pour les mesures d'accompagnement) soit 8.7% ;
- Réalisation d'aménagement : CHF 6'784'430.- TTC soit 62% ;
- Expérimentations de courses supplémentaires : CHF 3'195'800.- TTC soit 29.3%.

Cet état des lieux des engagements du fonds TP affecté ne représente pas l'état des dépenses réelles, qui s'élèvent à CHF 6.8 millions soit environ 49% du fonds TP, au 31 juillet 2016, pour lesquelles des informations sont fournies dans les comptes du Conseil régional.

5. Conclusion

Le réaménagement de l'arrêt de bus Mont-sur-Rolle, « La Ferme » desservi par la ligne CarPostal 10.840 consistant à l'aménagement de quais bus sur chaussée, à la réalisation d'une aide à la traversée pour les piétons éclairée, permettront d'améliorer la sécurité et l'accessibilité à l'arrêt pour les usagers des transports publics et le rendra plus attractif pour les habitants à proximité.

Cette mesure s'inscrit dans la suite logique de réalisation des mesures d'aménagement identifiées au démarrage du programme régional de réorganisation des transports publics.

L'achèvement des mesures d'aménagements identifiées dans le programme TP va s'étendre au-delà de la période initialement planifiée. Dimensionné à cet effet en 2012, l'ensemble du fonds TP sera nécessaire pour les réaliser.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

- vu le préavis du comité de direction N°08-2016 relatif à une demande de crédit de CHF 72'000.- TTC
- ouï le rapport de la commission ad'hoc,
- ouï le rapport de la commission gestion&finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 72'000.- TTC pour la participation au réaménagement de l'arrêt Mont-sur-Rolle, «La Ferme» desservi par la ligne CarPostal 10.840 ;
- d'imputer le montant total de CHF 72'000.- TTC sur le compte du fonds TP affecté.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 22 septembre 2016, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Cretegy

Patrick Freudiger

Annexe :

A – Généalogie des préavis du fonds régional transports publics

ANNEXE A – PRÉAVIS N°08-2016

GÉNÉALOGIE DES PRÉAVIS DU FONDS TRANSPORTS PUBLICS

